

INTER FACE

Journal de la
Fédération Patronale
et Économique

N°60 - Novembre 2021

NEWSLETTERS FPE-CIGA



FPE-CIGA
Fédération Patronale
et Économique

De nos jours, l'information régulière et qualitative revêt une importance particulière. C'est donc dans le but de renforcer son rôle d'informer ses clients que la FPE-CIGA a mis sur pied des newsletters digitales, en alternance et en complémentarité avec son journal Interface. Les sujets abordés sont variés : nouveautés dans les assurances sociales, droit du travail, actualités des associations sous gestion et de la FPE en général, ou encore diverses informations régionales pertinentes pour les entreprises.

Le lancement de cette nouvelle source d'information régulière était prévu pour 2020 et a été accéléré avec l'arrivée du coronavirus en Suisse. En effet, dès le début du mois de mars de l'année dernière, ce canal a été privilégié par la FPE-

CIGA, en combinaison avec son site internet, pour informer ses membres des mesures sanitaires et économiques mises en place par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat fribourgeois.

Très appréciée des membres déjà inscrits à la liste d'envois, cette source d'information continue de remplir son rôle en 2021, permettant une réactivité et spontanéité dans le contenu transmis qui peut faire défaut aux publications print telles qu'Interface. Ainsi, depuis sa mise en place en 2020, et jusqu'au 1^{er} octobre 2021, ce sont 52 newsletters spéciales COVID-19 et 5 newsletters d'information ordinaires qui ont été envoyées.

P.P.

CH-1630 Bulle

LA POSTE 



EDITO

Les entreprises formatrices forgent l'avenir du métier

Lors de sa Rentrée des Entreprises en août passé, l'UPCF a décerné des prix aux meilleures entreprises formatrices ainsi qu'à leurs apprentis. C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons constaté que trois de nos affiliés figuraient parmi les lauréats : Minnig SA et Staremborg SA dans la catégorie « Technique de la construction », ainsi que Sottas SA dans la catégorie « Technique et mécanique ». Je leur adresse ici toutes nos félicitations, de la part de toute l'équipe de la FPE-CIGA, pour cette distinction qui récompense leur travail quotidien auprès des jeunes. Je les remercie également de leur implication dans la formation de la relève, afin que le savoir-faire et les connaissances puissent perdurer.

Car ce sont bel et bien les entreprises formatrices qui permettent aux professions de survivre et aux jeunes de s'y intéresser. Bien entendu, il n'est pas toujours facile de trouver du temps et des ressources pour s'occuper d'un/e apprenti/e au sein de sa PME, mais c'est pourtant la seule solution pour pouvoir par la suite recruter de la main d'œuvre qualifiée. C'est un investissement qui en vaut la peine. De nombreux secteurs peinent d'ailleurs à trouver des jeunes motivés par le métier et les employeurs doivent parfois se réinventer pour rester attractifs. L'Actu Membres de cette édition d'Interface montre un exemple d'entreprises qui ont mis sur pied leur propre école et cursus de formation pour répondre à leurs besoins. Une initiative peut-être coûteuse et chronophage au départ mais qui porte ses fruits, même des années plus tard.

Et à l'heure où nous n'apprenons plus forcément un seul métier pour toute notre vie, la formation des jeunes doit aller de pair avec celle de ses collaboratrices et collaborateurs. Les employeurs ont ainsi leur rôle à jouer dans la formation continue, afin de permettre à leurs employés d'évoluer au sein de l'entreprise, ce qui permet de garder les compétences et talents à l'interne. Un aspect à ne pas négliger dans un monde du travail toujours plus concurrentiel.

Nadine Gobet
Directrice de la FPE-CIGA

En tant que membre de la FPE-CIGA, ce nouveau service mis en place en 2020 et perfectionné en 2021 est totalement gratuit. Si vous êtes intéressés à rester informés en tout temps des actualités de la FPE-CIGA, de ses associations sous gestion ou encore des actualités économiques régionales, vous avez la possibilité de vous inscrire à notre liste d'envois. Cela vous permettra de recevoir :

- Nos nouvelles newsletters ponctuelles comprenant :
 - > Des annonces importantes dans le domaine des assurances sociales et du droit du travail ;
 - > La communication d'événements et informations économiques de la région ;
 - > Les actualités de la FPE-CIGA, y compris nos événements à venir ;
 - > Des informations concernant nos associations et manifestations sous gestion ;
- Notre revue de presse mensuelle qui vous permet de découvrir différents articles et reportages économiques ;
- Les informations liées au COVID-19 tant que les mesures existeront ;
- Notre programme de cours de formation ;
- Le Save the Date de notre assemblée générale.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire directement via le formulaire disponible au bas de notre site internet fpe-ciga.ch, ou alors transmettre votre adresse email à office@fpe-ciga.ch afin que nous vous ajoutions manuellement à notre liste d'envois.



RAPPEL

N'OUBLIEZ PAS DE VOTER
POUR LE PREMIER TOUR
DES ÉLECTIONS CANTONALES,
DIMANCHE 7 NOVEMBRE.
LE DEUXIÈME TOUR AURA LIEU
LE 28 NOVEMBRE PROCHAIN.



VOTATIONS FÉDÉRALES DU 28 NOVEMBRE

Modification de la loi fédérale COVID-19

La loi fédérale COVID-19 révisée est entrée en vigueur le 21 mars 2021. Après l'échec de son premier référendum portant sur la version du 25 septembre 2020, le mouvement Les Amis de la Constitution en a lancé un nouveau contre ces récentes modifications. Le comité référendaire s'oppose principalement au certificat sanitaire, au système de traçage des contacts, ainsi qu'au pouvoir « étendu » du Conseil fédéral. Mais les modifications de la loi incluent également l'aide aux cas de rigueur, la prise en charge d'une partie des coûts des manifestations publiques par la Confédération, ainsi que les modifications pour l'assurance-chômage, les APG COVID-19 et les RHT.

Position de la FPE

La FPE recommande d'accepter cette modification de la loi COVID-19.

Arguments :

- Les mesures de soutien pour la population et les entreprises sont essentielles. Cette modification étend notamment les cas de rigueur, permettant à plusieurs secteurs économiques de survivre.
- Les mesures telles que le certificat sanitaire ou le traçage des contacts permettent de gérer l'évolution épidémiologique sans devoir refermer des secteurs d'activités.
- La révision de la loi met en place des mesures visant à restreindre la vie économique et sociale le moins possible, tout en préservant notre système de santé.



Le point sur le Certificat Covid sur le lieu de travail

Parallèlement à l'extension du certificat obligatoire à l'intérieur des restaurants, bars et lieux de loisirs en vigueur depuis le 13 septembre 2021, l'employeur a la possibilité d'exiger de ses collaborateurs de présenter un certificat COVID pour accéder à leur lieu de travail, à certaines conditions. Il est ainsi habilité à vérifier que son personnel dispose d'un certificat COVID si cela permet de définir des mesures de protection appropriées en vertu du principe STOP ou de mettre en œuvre un plan de dépistage. (art. 25 al. 2bis l'ordonnance COVID-19 situation particulière).

La formulation de cette disposition est vague : on comprend en effet difficilement quelles sont les circonstances où le certificat COVID « permet de définir les mesures de protection appropriées » sur le lieu de travail. Le rapport explicatif de l'ordonnance permet toutefois de définir deux cas de figure :

1) L'employeur exige l'obligation du certificat pour l'exécution du travail par ses employés. Dans ce cas, il doit proposer une offre de test aux employés qui ne sont ni vaccinés, ni guéris. Les coûts de ces tests sont pris en charge par la Confédération si des tests répétés sont effectués ; en cas de tests individuels, les coûts doivent être supportés par l'employeur.

2) L'employeur décide d'alléger les mesures de protection aux seuls collaborateurs au bénéfice d'un certificat COVID (par exemple levée de l'obligation de porter le masque, participation à des réunions) tout en laissant les autres collaborateurs sans certificat exécuter leurs tâches avec des mesures de protection. Dans ce cas, il n'y a aucune obligation de fournir des tests et l'employeur n'est pas tenu de prendre en charge les coûts.

L'employeur qui souhaite mettre en place le certificat COVID doit présenter par écrit l'adaptation de son plan de protection avec l'intégration de l'utilisation du certificat, la manière dont les contrôles sont effectués et les allègements envisagés. En outre, les employés ou leurs représentants doivent être consultés au préalable. Enfin, dans un but de protection des données, les collaborateurs devraient pouvoir choisir l'option certificat COVID-light (sans aucune donnée médicale) lors de la vérification du certificat.

Lorsque les employés sont amenés à effectuer des travaux ou des livraisons auprès d'une entreprise tierce où le certificat COVID est obligatoire, par exemple dans un restaurant ou dans un établissement culturel ou sportif, l'employeur doit convenir des mesures de protection avec l'exploitant du restaurant ou de l'établissement concerné. Ces derniers sont donc libres de recourir au certificat ou aux mesures de protection. En revanche, lorsque les travaux sont effectués par des indépendants, ces derniers ne sont pas protégés par les dispositions de la Loi sur le travail et sont par conséquent tenus de présenter un certificat pour accéder aux établissements où celui-ci est obligatoire.

Thérèse Anatrà-Luchinger

Service juridique

L'INTERVIEW DU PRÉSIDENT

Daniel Blanc, Président de l'Interprofession de la Cuchaule AOP



La Cuchaule, produit phare du terroir fribourgeois, a obtenu son AOP en mai 2018. L'Interprofession œuvre pour sa promotion, ainsi que pour rassembler tous les acteurs de la filière autour du produit et convaincre les producteurs réticents des avantages de l'AOP. Depuis ce printemps, l'Interprofession a un nouveau Président : Daniel Blanc, qui a succédé à Jacques Chavaz.



Interface : Qu'est-ce qui vous a motivé à reprendre la présidence ?

Daniel Blanc : Ce qui me motive, c'est d'une part de pouvoir œuvrer pour que la Cuchaule AOP puisse être mise à disposition et en avant auprès des consommateurs. D'autre part, c'est de valoriser toute la filière pour montrer tout le travail de proximité qui est fait. En définitive, il faut que nos enfants se souviennent de ce produit régional, fabriqué grâce au savoir-faire de nos producteurs de céréales, nos meuniers et nos boulangers.

Qu'est-ce que vous espérez apporter en tant que Président ?

Le but rejoint mes motivations, c'est-à-dire aller davantage au contact des consommateurs et des acteurs de la filière. Après des premiers afin de promouvoir encore plus la Cuchaule AOP et leur montrer qu'elle peut s'apprêter avec de nombreux mets. Pour les boulangers, l'idéal serait de pouvoir aller à leur rencontre et de discuter avec eux de leurs besoins pour la promotion du produit

dans leur magasin, puis la mettre en place sans que cela ne leur demande du travail supplémentaire. Mais il faudrait une personne dédiée à cette tâche et cela demande des moyens financiers. Enfin, il faudrait que tous les acteurs de la filière soient fiers de montrer ce qu'ils font pour la Cuchaule AOP et en soient des ambassadeurs, mais de manière naturelle, sans qu'il s'agisse d'une tâche supplémentaire.

Pourquoi était-il important pour la Cuchaule d'obtenir l'AOP ?

Une AOP est toujours difficile à obtenir, car les règles sont précises et exigeantes. Mais c'est une reconnaissance importante pour un produit, qui lui ouvre un avenir très favorable. Dans le cas de la Cuchaule, il a fallu plus de 18 ans entre la première idée de demande d'AOP et son obtention. C'est un processus lent pour lequel il faut réunir de nombreuses personnes, avec des avis différents mais qui se mettent ensemble pour la défense et la promotion d'un produit, d'une tradition. Une AOP permet au produit de rester présent, à la mode et d'être reconnu même après de nombreuses années. Pour la Cuchaule AOP, en trois ans nous voyons déjà l'impact, avec une production d'environ 30% de plus qu'avant, et tout au long de l'année, plus uniquement pour la Bénichon.

Quels sont les prochains défis et buts de l'Interprofession ?

Il y a d'un côté la promotion et la distribution de la Cuchaule AOP en-dehors des frontières de notre canton. Mais cela va prendre du temps et se faire sur le long terme car il faut trouver les bonnes personnes sur le terrain pour vendre à l'extérieur et trouver un canal

de distribution pour les produits frais. Sinon, un défi important au sein du canton de Fribourg est de continuer la promotion du produit, mais surtout de convaincre l'ensemble des producteurs d'adhérer à l'AOP. Je pense notamment aux grands distributeurs qui ne jouent pas le jeu. Il faut leur montrer que les consommateurs veulent des produits frais et régionaux, comme les AOP.



Une AOP permet au produit de rester présent, à la mode et d'être reconnu même après de nombreuses années.



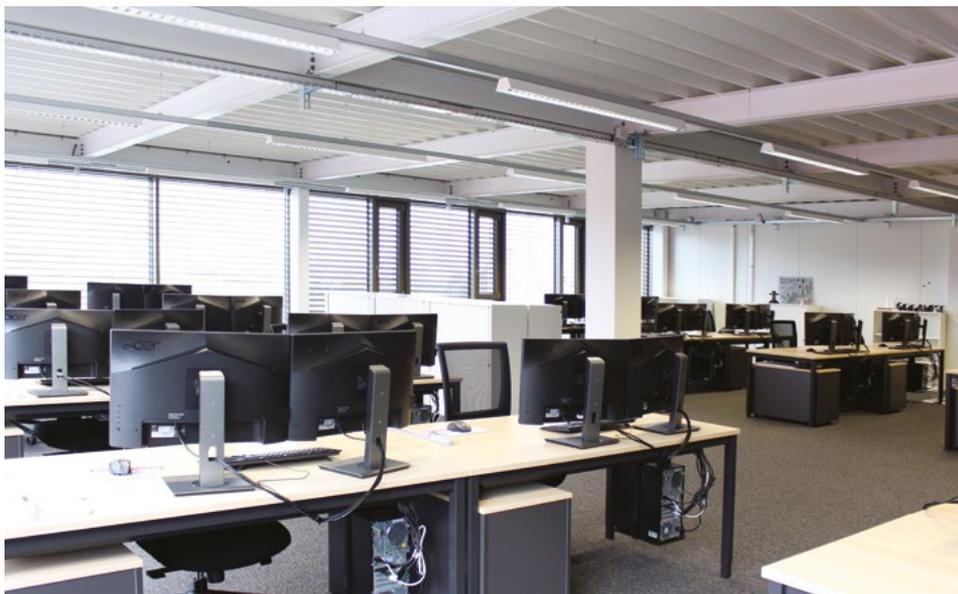
Qu'est-ce que la FPE vous apporte ?

Nous sommes une petite Interprofession, avec des moyens limités. Il ne serait pas possible d'engager tous les corps de métiers nécessaires au bon fonctionnement d'une AOP. Nous avons besoin de professionnalisme et la FPE regroupe l'ensemble des services que nous nécessitons. Sans la FPE et la belle collaboration que nous entretenons, nous serions toujours dans de l'amateurisme et du bénévolat, ce qui n'est pas possible pour atteindre les buts de notre Interprofession.

Anais Bourbia

Créée cette année, dans le même bâtiment que l'École du Métal à Bulle, l'École du Dessin propose une nouvelle formation depuis la rentrée passée: le CFC de dessinateur/trice-constructeur/trice sur métal. Avec les 16 places d'apprentissage disponibles occupées, cette nouvelle filière remporte un franc succès, prouvant que la formation répond à un véritable besoin.

L'École du Métal est une école privée, fondée à Bulle en 2006 par quatre entreprises, CMA Constructeurs Métalliques Associés, Morand Constructions Métalliques, Progin SA Métal et Sottas SA, afin de former les constructeurs/trices métalliques. Malgré leur concurrence, les quatre entreprises ont collaboré sur ce projet pour faire face à un problème commun: la pénurie de personnel qualifié et la difficulté à recruter. Le but de l'École du Métal est ainsi d'améliorer l'attractivité du métier et de former la relève. La Présidence est assurée par les quatre entreprises fondatrices à tour de rôle, avec des mandats de deux ans. Depuis juillet passé, c'est au tour de Sottas SA, via son directeur général Nadir Solenghi.



Salle de classe de l'École du Dessin

reaux. Nous nous sommes dit que si ça avait fonctionné une première fois, ce serait peut-être à nouveau le cas. » Et la première rentrée semble leur donner raison, avec les 16 places d'apprentissage disponibles occupées: « Tous les apprentis romands sont ici, cela prouve non seulement le besoin pour une telle filière, mais donne également l'impression qu'on est en train de sauver un métier dont nous avons grandement besoin. »

Les apprentis passent leur première année à plein temps à l'école, encadrés par une formatrice engagée à 100%, Diane Frei. Cela leur permet d'acquérir des connaissances de base, et de profiter des synergies avec les constructeurs/trices métalliques, avant d'intégrer les entreprises en 2^{ème} année: « Nous avons fait des sondages qui ont révélé que certains employeurs sont réticents à former des apprentis car la première année ils ne connaissent rien au dessin technique et aux programmes utilisés. Grâce à l'École du Dessin, cette barrière n'existe plus. » L'avantage d'une école privée est également de pouvoir adapter le programme pour répondre aux besoins réels des entreprises, comme l'utilisation des nouvelles technologies ou la modélisation 3D: « Le contenu de la formation traditionnelle a été fixé il y a des décennies et n'évolue pas assez rapidement pour nos besoins. Pour donner un exemple, il y est toujours enseigné le dessin à main levée alors que ce n'est plus du tout utilisé en entreprise actuellement. »

La formation suit bien entendu toutes les obligations fédérales pour délivrer un CFC. Les entreprises fondatrices espèrent maintenant que les efforts de cette 1^{ère} année prouvent la qualité de la filière et donnent envie aux futurs apprentis de s'y former. C'est déjà le cas pour l'École du Métal, qui compte très régulièrement les meilleurs apprentis du canton, voire de Suisse romande. Chez Sottas SA par exemple, les jeunes ont gagné deux fois de suite les SwissSkills et ont été qualifiés pour les WorldSkills, auxquels ils participeront à nouveau en 2022. Pour Nadir Solenghi, c'est une démonstration factuelle de la qualité de la formation à l'École du Métal et une source de motivation pour les jeunes, qui souhaitent être bien formés.

Si une telle démarche fonctionne pour le métal, elle pourrait être mise en place dans plus ou moins tous les métiers techniques et d'ingénieurs, qui rencontrent souvent les mêmes problèmes de pénuries. Mais il n'est pas si simple de mettre sur pied de tels projets: « De notre côté, nous sommes surpris de n'avoir pas encore pu mobiliser et obtenir des aides concrètes de la Ville de Bulle et de l'État de Fribourg. Je trouve qu'ils devraient être partie prenante de ce projet et trouver un moyen de le soutenir, car avec cette École, nous sauvons non seulement une formation d'avenir avec de nombreux débouchés disponibles, mais nous faisons également venir les apprentis de tous les cantons dans le nôtre. »



Nadir Solenghi

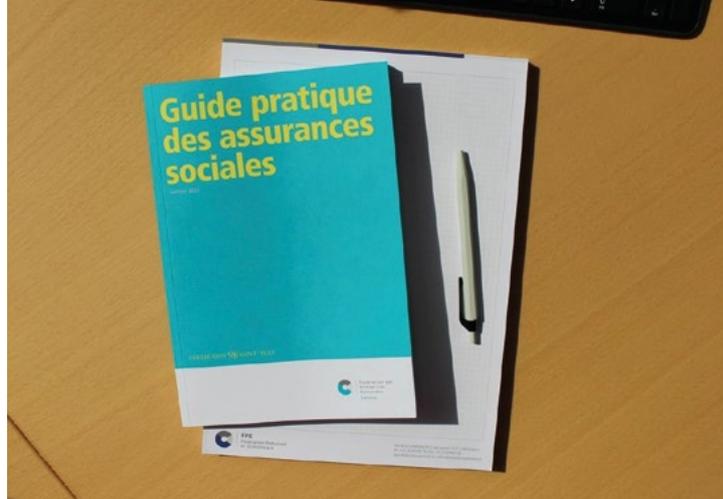
Ce dernier est également président de la nouvelle École de Dessin, fondée en février 2021 par les quatre mêmes entreprises, ainsi que l'association faîtière Metaltec Romandie, cette dernière permettant de tirer en avant toute la branche. Le but de cette nouvelle filière est similaire à celui de la création de l'École du Métal il y a 15 ans, comme l'explique Nadir Solenghi: « Aujourd'hui, notre métier a évolué et s'est complexifié. Nos entreprises grandissent et nous avons besoin de toujours plus de personnel dans les bu-

GUIDE PRATIQUE DES ASSURANCES SOCIALES

Les assurances sociales sont un socle fondamental de la société suisse. Bâties sur trois piliers, complétées par l'assurance-chômage, l'assurance-accident, l'assurance perte de gain et les allocations familiales, elles représentent un filet sécuritaire essentiel pour garantir la retraite et faire face aux aléas de la vie.

La FER Genève a fait paraître cette année un guide, intitulé le « Guide pratique des assurances sociales », qui explique le fonctionnement des assurances sociales en Suisse, en mettant en avant de manière claire et didactique les conditions pour pouvoir en bénéficier.

Vous y retrouverez toutes les informations concernant qui est assuré, quels sont l'objet et les prestations de l'assurance, et même comment elles sont financées. Et ces informations sont disponibles pour toutes les assurances sociales de Suisse: assurance-vieillesse et survivants, assu-



rance-invalidité, allocations pour perte de gain, assurance-chômage, prévoyance professionnelle, prévoyance individuelle liée (3A), assurance-accident et allocations familiales.

Ce guide très complet peut être commandé auprès de la FER Genève, au prix de CHF 32.– pour les membres (CHF 39.– pour les non-membres), ou en contactant notre réception.

Formations

15 NOVEMBRE | 9H00-17H30
MICROSOFT TEAMS

17 NOVEMBRE | 8H45-16H45
**AMÉLIORER LES FLUX
LOGISTIQUES**

17 ET 24 NOVEMBRE, 1^{ER} DÉCEMBRE
8H45-12H00
RÉDACTION WEB

19 NOVEMBRE | 8H30-12H00
**DROIT DU TRAVAIL –
L'INCAPACITÉ DE TRAVAIL
DANS TOUS SES ÉTATS**

24 NOVEMBRE | 8H45-16H45
LEAN MANAGEMENT

25 NOVEMBRE | 8H30-17H00
**RÉSEAUX SOCIAUX 2:
CRÉER MA LIGNE ÉDITORIALE**

15 DÉCEMBRE | 8H45-16H45
**INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE
INDUSTRIE 4.0**

27 JANVIER | 8H00-13H30
PRÉPARER SA RETRAITE

2 FÉVRIER | 18H00-20H00
**CRÉEZ DU CONTENU PERTINENT
ET EFFICACE**

4 ET 25 FÉVRIER | 8H30-17H30
**SAVOIR MANAGER
RELATIONNELLEMENT
SON ÉQUIPE**

10 FÉVRIER | 8H30-17H00
**MARKETING DIGITAL GOOGLE,
COURS DE BASE**

11 FÉVRIER | 8H30-17H00
**ACTUALISER
SA CORRESPONDANCE
PROFESSIONNELLE**

17 FÉVRIER | 8H00-17H00
**LA FONCTION
D'ADMINISTRATEUR –
RÔLE ET DEVOIRS**

Événements

12 ET 13 JANVIER
SALON DE L'ENTREPRISE
Espace Gruyère, Bulle
*Plus d'informations
sur salon-de-lentreprise.ch*

Le programme complet et les inscriptions sont disponibles sur notre site fpe-ciga.ch/formations.

IMPRESSUM

Edition
FPE-CIGA, Bulle

Rédaction
Anaïs Bourbia

Graphisme
agence DEP/ART, Riaz

Impression
media f SA - Bulle



FPE - CIGA
Fédération Patronale
et Économique